

**Séance du 07 décembre 2017**

L'An deux mille dix-sept, le sept décembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session  
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Bernard DOURS - Marie-Paule FIOR Christophe  
GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie LESENS - Claude  
TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absente excusée : Joëlle VANDERPLAETSE

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :  
02 décembre 2017

**Objet : Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant  
le budget primitif 2018 M14**

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui  
permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de  
mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite  
du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses  
afférentes au remboursement de la dette,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et les décisions modificatives 2017 M 14,  
qui s'élèvent à 15 086 € (non compris le chapitre 16 capital des emprunts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à  
engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif  
2018, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires totales de 2017. Les crédits  
correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son  
exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

**Séance du 07 décembre 2017**

L'An deux mille dix-sept, le sept décembre,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon VIELLARD - Bernard DOURS - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie LESENS - Claude TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absente excusée : Joëlle VANDERPLAETSE

Joëlle VANDERPLAETSE donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :  
02 décembre 2017

**Objet : révision annuelle des loyers des logements communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :  
Vu la nécessité de réviser les loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année antérieure  
Vu la publication de l'indice de référence des loyers pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année antérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de ne pas augmenter les loyers mensuels des logements communaux au 01/01/2018 du fait du pourcentage du taux d'augmentation presque nul.
- Indice de référence des loyers : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 : 126.19  
2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : 125.25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU